

# Musée pédagogique de Fribourg : rapport annuel

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **45 (1916)**

Heft 13

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

### Rapport annuel

Dans notre notice sur le Musée pédagogique, publiée en 1914, nous exprimions le désir que la Direction de l'Instruction publique veuille bien élaborer un nouveau règlement pour notre établissement. C'est chose faite : le Conseil d'Etat, en date du 25 mai 1915, a édicté un nouveau règlement que nous publions à la fin de ce rapport.

« Le Musée pédagogique », porte ce règlement, fondé sous le nom d'Exposition scolaire permanente suisse, a pour but de coopérer au développement de l'école populaire, de faciliter aux autorités, au corps enseignant et au public la recherche des méthodes, des manuels et du matériel d'enseignement les plus recommandables.

Il réunit, notamment, les documents relatifs à l'enseignement libre et officiel en Suisse et à l'étranger.

Pour atteindre ce but, il dispose des collections suivantes : mobilier scolaire, matériel d'enseignement, exposition permanente de nouvelles méthodes, section historique se rapportant spécialement au P. Girard et à d'autres pédagogues fribourgeois ou catholiques (P. Théodose), archives et bibliothèque pédagogique.

Le règlement prévoit la constitution d'une société auxiliaire du Musée sous le nom de *Société du Musée pédagogique*.

Le Musée pédagogique est placé sous la haute surveillance de la Direction de l'Instruction publique, et est administré par une Commission de sept membres dont quatre sont nommés par elle et trois par la Société du Musée.

L'organe officiel du Musée est le *Bulletin pédagogique*.

Continuant ce travail de réorganisation, la Direction de l'Instruction publique a désigné, pour la représenter au sein du Comité du Musée : MM. D<sup>r</sup> Dévaud, professeur à l'Université ; D<sup>r</sup> Favre, professeur, rédacteur du *Bulletin pédagogique* ; O. Moser, inspecteur scolaire ; A. Wicht, instituteur, à Fribourg.

De son côté, la Société du Musée pédagogique a désigné : MM. Jos. Crausaz, inspecteur scolaire, à Lussy ; Paul Perriard, instituteur, à Cugy ; M<sup>me</sup> Bonabry, directrice de l'École de cuisine, à Fribourg.

Cette commission a élu M. le D<sup>r</sup> Dévaud, comme président ; M. le D<sup>r</sup> Favre, comme vice-président et M. Léon Genoud, comme secrétaire-caissier et directeur du Musée pédagogique. Elle s'adjoindra des spécialistes pour l'étude des ouvrages et du matériel d'enseignement.

Les collections venues de Berne et qu'ont bien voulu nous prêter quelques-uns des meilleurs exposants, sont restées, pendant toute l'année, exposées en nos locaux et ont attiré bon nombre de visiteurs qui n'avaient pu les étudier à Berne. Nous adressons à tous ces exposants nos plus chaleureux remerciements.

Depuis l'impression du deuxième volume du Catalogue, en 1910, nous avons reçu plus de 1,200 ouvrages, dont près de 300 consacrés à la pédagogie. Aussi la commission a-t-elle récemment décidé l'impression d'un supplément au catalogue, qui paraîtra, espérons-le, au cours de la présente année.

Le nombre des périodiques a diminué depuis la guerre.

	1914	1915
Périodiques . . . . .	54	48
Scientifiques . . . . .	9	5
Littérature . . . . .	10	7
Divers . . . . .	6	7
Totaux	79	67

Voici, quant à leur langue, la répartition de ces périodiques en 1915 :

Langue française . . . . .	36
Langue allemande . . . . .	25
Langue anglaise . . . . .	3
Langue italienne . . . . .	1
Autres langues . . . . .	2
	67

(A suivre.)

## ÉCHOS DE LA PRESSE

*Le projet d'éducation civique.* — A la réunion des directeurs cantonaux de l'Instruction publique, tenue à Coire au mois de septembre 1915, M. le conseiller fédéral Calonder a développé son programme scolaire. Il a proclamé d'abord, en principe, que « l'éducation nationale de notre jeunesse, que nous avons négligée jusqu'à présent, doit être mieux cultivée à l'avenir ».

M. Calonder a montré ensuite la voie à suivre pour réaliser ce postulat, puis l'extension qu'il entend donner à l'instruction civique ou, ce qui revient au même, à l'éducation nationale.

De ces déclarations, il résulte d'après M. le Dr Beck que M. Calonder et ses partisans proclament les revendications suivantes :

1<sup>o</sup> Le pouvoir de la Confédération doit être étendu à l'enseignement tout entier, non seulement à toutes les écoles primaires, mais aussi aux écoles de perfectionnement tant générales que professionnelles, à tous les collèges et à toutes les écoles techniques et commerciales. Le projet Wettstein-Calonder dépasse donc de loin le projet Schenk, au point de vue des attributions de la Confédération.

2<sup>o</sup> M. Calonder exige ensuite « l'enseignement approfondi de l'histoire moderne et l'initiation de la jeunesse des écoles aux tendances et aux institutions de l'heure présente », et cela par « les efforts communs de la Confédération et des cantons ». Cela signifie qu'on veut nous doter d'un enseignement historique marqué à l'esprit du libéralisme, selon le modèle du livre du Dr Wettstein que nous avons cité. En résumé : éducation officielle de la jeunesse, sous la direction de la Confédération, dans le sens du libéralisme, tel est le mot d'ordre.

3<sup>o</sup> Pour arriver à ce but, M. Calonder prévoit logiquement des manuels spéciaux pour l'enseignement de l'histoire, donc, des manuels estampillés par le Conseil fédéral et destinés à toutes les écoles de la Suisse, sans distinction de religion et de nationalité. Il va de soi que